

**1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail tourisme social et solidaire de l'Assemblée des Régions de France (ARF) : rencontre avec l'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS)  
1<sup>er</sup> et 2 avril 2014**

**Introduction de la rencontre :**

Organisée à Clermont-Ferrand durant les Rendez-vous en France (1<sup>er</sup> salon professionnel internationale de l'offre touristique française regroupant quelques 650 professionnels français du tourisme et près de 900 tour-opérateurs et agences de voyages internationaux) cette rencontre a rassemblé une quarantaine de participants.

Ouverture du colloque par Madame Claude COMET Région Rhône Alpes, Conseillère régionale déléguée au Tourisme et à la Montagne, et par Monsieur Antoine FATIGA, Région Rhône-Alpes, Conseiller régional et Vice-président de Rhône-Alpes Tourisme en charge du Tourisme pour Tous.

Intervention de Monsieur Jean-Marc MIGNON – Président de l'Organisation Internationale du Tourisme Social

Pour l'OITS l'objectif de cette rencontre est de mieux connaître le rôle des Régions et de multiplier les occasions d'échanger sur les politiques sociales du tourisme. Elle souhaite mieux appréhender les défis à relever, échanger, identifier les initiatives possibles, faire vivre les partenariats, et avancer sur des ambitions partagées.

Le constat d'un recul inquiétant du taux de départ en vacances a conduit l'OITS à prendre des initiatives à l'échelle européenne.

**1/ L'ARF ET L'OITS : PRESENTATIONS**

**► L'ARF :**

La Commission thématique tourisme a été réinstallée en 2011, elle se réunit tous les 3 mois et est force de proposition sur l'approche du tourisme en France.

Plusieurs groupes de travail y ont été mis en place : fluvestre (pilotage Bourgogne), professionnalisation (pilotage Languedoc-Roussillon), tourisme social (pilotage Rhône-Alpes).

La Commission travaille aussi sur d'autres sujets comme la fiscalité (taxe de séjours).

Sa présidence est en cours de renouvellement pour être effective courant avril 2014.

Le Tourisme social est un enjeu porté par les Régions.

**► L'OITS : enjeux européens et Mémorandum**

L'OITS est un outil au service du tourisme social, elle a deux grandes priorités :

- sensibiliser les états, les autorités et les institutions internationales aux politiques sociales du tourisme et à l'accès au départ en vacances du plus grand nombre, en appui sur la Déclaration de Montréal adoptée en 1996,

- servir de plateforme d'échanges et de services pour ses membres.

L'OITS comporte plusieurs groupes de travail et œuvre en lien avec la Confédération européenne des syndicats.

Son réseau est particulièrement implanté en France.

Début 2014, la section Europe s'est renforcée avec l'arrivée d'un directeur permanent, Luc Gobin.

Le projet européen Calypso (décrit ci-après) a permis d'apporter la notion de tourisme pour tous dans les pays européens. Malgré cet acquis, il existe encore des « résistances » dans certains états pour parler de tourisme social, surtout en Europe du Nord (pas favorable à l'utilisation de fonds publics pour aider au départ en vacances).

Un exemple : Article du Monde (31/12/2013) « à Londres le 1<sup>er</sup> Ministre s'inquiète du nouvel afflux de migrants des Pays de l'Est et d'un certain tourisme social... ».

**► Prochains rendez-vous :**

**11/06/2014** à Paris rencontre avec les membres français

**7-10 octobre 2014** à Sao Paulo (Brésil) : Congrès mondial du Tourisme Social

**2015** au Portugal : Forum européen du Tourisme Social

► **Présentation de la plateforme E-Calypso** : intervention de Sérena IANIELLO

L'objectif est de favoriser le départ en vacances de publics fragiles, en basse saison : jeunes, familles, PMR, seniors. Il s'agit d'un lieu de rencontre et de vente pour la communauté des acteurs européens du tourisme social. Calypso met en relation l'offre et les 4 cibles (B to B).

La plateforme sera disponible pour la fin du printemps 2014.

Quelles actions possibles pour les Régions avec e-calypso ?

- soutien aux PME, en les aidant à construire des forfaits vendus sur la plateforme,
- appui consultatif pour des partenaires régionaux,
- ouverture du flux touristique en basse saison, ouverture à des publics à fort potentiel de croissance (ex : séniors),
- aide aux PME pour avoir un accès au marché virtuel.

250 organismes se sont inscrits pendant la période pilote. Actuellement, 100 organismes sont prêts à faire des offres (exemple en France : VVF Villages).

Concrètement, comment intégrer la plateforme ?

La sélection des offres se fait sur la base d'un cahier des charges (hébergements à caractère social).

Une Charte éthique a été définie et est signée en amont de l'adhésion à la plateforme.

Pour chaque transaction, une commission de 8% est prélevée.

## **2/ PRESENTATION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES :**

Intervention de Philippe LAVAL, Directeur Général

L'ANCV est un établissement public industriel et commercial, comprenant 6 directions interrégionales.

Ses missions s'articulent autour de 2 piliers : le chèque vacances et l'action sociale.

### **► L'ANCV et les Régions :**

- L'ANCV souhaite travailler avec les Régions pour développer le chèque vacances auprès des petites entreprises (< 50 salariés), des prestataires de tourisme et de loisirs (CRT). Elle se propose d'élaborer avec les Régions un kit de communication. Elle peut également co-organiser des séances de formation ou d'information des équipes ou de réseaux animés par les Régions,
- Le contact avec les Régions et les UNAT régionales est important pour l'ANCV (à l'instar de la plateforme mise en place en Bretagne) dans le cadre de son aide aux équipements, dont l'enveloppe n'est pas consommée dans sa totalité,
- Les Régions peuvent être pour l'ANCV un relais d'information sur son nouveau dispositif jeune d'aide au départ en vacances.

### **► Actualités :**

#### **- évolution des modalités d'exonération de cotisations et contributions sociales des aides versées sous forme de chèques vacances par les Comités d'Entreprise (CE) :**

Initialement, les textes évoquaient des critères librement choisis par les CE. Or, la jurisprudence a récemment évolué suite à plusieurs contrôles de l'URSSAF dans le Nord Pas de Calais et le critère de la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP), largement retenu par les CE, est remis en cause car jugé discriminant.

Une réflexion est actuellement menée au niveau de la direction de la Sécurité Sociale et de l'ACOSS pour lever cette incertitude juridique et clarifier le système.

Selon les décisions prises, et si le critère de CSP n'est plus pertinent, les conséquences seraient non négligeables pour le modèle de l'Agence. La question se pose aussi plus largement pour l'ensemble des dispositifs gérés par les CE.

#### **- Fonds Tourisme Social Investissement (TSI):**

Le Fonds TSI porté par la Caisse des Dépôts et co-doté par l'ANCV entre en phase opérationnelle de mise en œuvre : 1<sup>ère</sup> réunion des instances de gouvernance fin avril 2014.

#### **- L'ANCV va réaliser prochainement une photographie des retombées du chèque vacance sur les territoires**

### 3/ TSS ET ENJEUX EUROPEENS :

Intervention de Jean-Marc MIGNON, Président de l'OITS

Le contexte actuel est un moment important pour la prise en compte du tourisme et de sa dimension sociale par l'Union Européenne.

Les départs en vacances sont tombés à un niveau jamais atteint depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. D'après Eurostat, 54% des européens ont pu partir en vacances en 2013.

Ce recul concerne plus particulièrement l'Europe du Sud et les pays d'Europe centrale et orientale. Seule l'Europe du Nord s'en sort mieux avec néanmoins d'importantes fluctuations selon les années en Grande Bretagne.

Considérant que le tourisme est une compétence communautaire depuis le Traité de Lisbonne, et profitant de la célébration de son 50<sup>e</sup> anniversaire, l'OITS a préparé un Mémoire « le tourisme pour tous : un enjeu européen ».

#### ► **Que dit le Mémoire ?**

La résolution du Parlement européen adoptée le 27 septembre 2011 encourage la Commission et les Etats membres à « poursuivre leurs travaux afin de permettre aux personnes désavantagées d'accéder plus facilement aux vacances ».

Malgré ces bonnes intentions, l'OITS considère que l'Union européenne devrait s'engager plus activement et plus durablement dans le soutien aux politiques sociales du tourisme. Dans cet objectif, elle plaide directement auprès de la DG entreprises, qui disposera d'un budget de 110 millions d'euros pour son action tourisme sur les 6 années à venir.

Le Mémoire s'articule autour de 2 axes politiques, 3 propositions s'inscrivant dans une politique globale du tourisme et 5 propositions de développement de politiques sociales du tourisme .

L'OITS a reçu certaines réactions positives suite à l'envoi du Mémoire, mais pas suffisamment à ce jour. Les Régions peuvent s'en faire le relais.

#### ► **Retour sur la journée d'information sur les programmes de financements européens mobilisables pour le tourisme qui a eu lieu le 20/03/2014 à Bruxelles :** intervention de Charles-Etienne Belanger, directeur de l'OITS.

Focus sur le programme Cosme 2014 :

Avec pour objectif le financement des PME (budget de 2 milliards d'euros), programme peut présenter un intérêt pour le financement de projets touristiques :

- Les projets de diversification de l'offre touristique durables et transnationaux (financement de 4 à 5 projets sur 18 mois),
- L'aide au départ pour les jeunes et les seniors en basse saison (8 à 10 projets sur une période de 12 à 24 mois), dans le but de favoriser les partenariats publics/privés, développer les marchés européens domestiques et promouvoir la mobilité européenne,
- Les destinations européennes d'excellence (micro destinations touristiques) sur le tourisme et la gastronomie locale,
- La synergie entre tourisme, innovation et industrie créative sous forme de produits touristiques de niches,
- La promotion de l'entrepreneuriat.

D'ici Pâques, la Commission européenne doit publier un guide sur les fonds. Toutes les présentations faites le 20/03 sont disponibles sur le site de la CE (*lien vers le site*).

Au niveau européen comme au niveau national, le budget tourisme est réduit. Comment toucher les autres directions (DG) concernées par le volet social du tourisme ? L'OITS est prête à appuyer les initiatives nationales et programmes transnationaux, faire du lobbying auprès des états.

D'une manière générale, il est constaté que la France ne se saisit pas suffisamment des programmes européens.

► **Les évolutions du modèle économique des associations et de leurs relations avec les collectivités** : intervention de Maître Brigitte CLAVAGNIER, avocate

Le secteur associatif connaît actuellement un bouleversement très important, lié notamment à la problématique de la commande publique, parfois privilégiée par rapport à la subvention. En effet, utiliser les règles de la commande publique pour financer des missions d'intérêt général remet en cause l'équilibre du modèle associatif.

Les associations de taille moyenne (de 5 à 50 salariés) intervenant dans la gestion d'équipements (et créant du lien social sur les territoires) sont les plus touchées ; elles ont diminué de 9% en 5 ans.

Il faut moins d'1 an pour casser un réseau de bénévoles et plus de 10 ans pour en constituer un.

En France, aucune juste mesure n'a été trouvée à ce jour.

Actualités sur le sujet :

- L'Etat va publier prochainement un guide d'usage de la subvention (explication du champ d'application de la subvention, rédaction de convention, règles de droit français et européen),
- La mise à jour de la circulaire Fillon est subordonnée au vote de la loi Economie Sociale et Solidaire qui comporte 1 définition légale de la subvention,
- La notion d'Appel A Projet doit également être prochainement encadrée par décret (notion de « recueil d'initiatives »),
- Une Charte des engagements réciproques a été signée le 14/02/2014 entre l'Etat, les associations d'élus (dont ARF) et le mouvement associatif (nouvelle dénomination de la CPCA). Elle vise à prôner le recours à la subvention chaque fois que cela est juridiquement possible .

Pourquoi en sommes nous arrivé là alors que la subvention était le mode privilégié ?

Jusqu'aux années 2000, il n'y avait pas de difficultés. Le problème est apparu avec loi du 12/04/2000 régissant les relations entre citoyens et administration. Son Article 10 prévoit que toute subvention de plus de 23 000 € soit versée dans le cadre d'une convention.

Certains juristes ont commencé à dire que la notion de subvention était illégale si elle n'était pas versée dans le cadre d'1 mise en concurrence.

Il n'existe à ce jour aucune définition légale de la notion de subvention, d'où cette fragilité.

► **Reconnaissance du tourisme pour tous comme intérêt général : que dit le droit européen ?**

Le droit européen fait la distinction entre ce qui est économique et non économique. Le Traité de Rome ne s'applique pas au non économique. La difficulté est que la notion d'opérateur économique est large.

Le droit européen assimile les associations aux entreprises, il ne reconnaît pas leurs spécificités. Les associations sont donc soumises aux règles des aides aux entreprises (interdiction d'aide sauf encadrement).

Le Paquet Almunia précise que pour qu'1 subvention soit légale, l'organisme doit être en charge d'une mission considérée comme d'intérêt général (présentant un caractère économique, une obligation de service public clairement défini, une subvention pour compenser ce service ; la subvention ne doit pas permettre d'apporter un avantage concurrentiel par rapport à d'autres entreprises, pas de surcompensation et prise en compte d'un bénéfice raisonnable).

Les compensations accordées au Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) n'ont pas à être notifiées si elles sont inférieures à 15M € / an. Sinon, la subvention doit être autorisée par la CE.

Il n'est pas nécessaire de notifier si la subvention est inférieure au seuil des Minimis : 200 000 € sur 3 ans, 500 000 € sur 3 ans spécifiquement pour les SIEG. Il peut y avoir un cumul des deux dans la limite de 500 000 € sur 3 ans.

Au-delà, cela nécessite un mandatement (reconnaissance SIEG par la collectivité publique, obligation de rembourser la surcompensation).

► **les enjeux de la reconnaissance SIEG :**

- le statut ne comptant pas, il appartient aux collectivités de définir librement la mission d'intérêt général. Recevoir un public fragilisé pourrait être une mission d'intérêt général reconnue comme SIEG par la collectivité publique. Dans le cadre de la mission de Claudie Buisson (lutter contre la fracture touristique), un travail a été mené, en lien avec la DG concurrence, pour redéfinir l'agrément tourisme social et le faire valoir comme mandatement en précisant un certain nombre d'obligations. Cet agrément engage à recevoir un certain niveau de publics en difficultés et à répondre à une carence de marché dans un certain nombre de lieux.

La CE a accepté d'envoyer un accord de principe en spécifiant les conditions et en invitant à présenter la méthodologie.

L'UNAT a également défini des critères du TSS qu'elle peut mettre en commun pour partager et travailler collectivement.

- se pose également la question de la mixité sociale car, pour la CE, le social doit être réservé aux publics les plus en situation de nécessité (ex : procédures aux Pays-Bas sur le logement social. Pour la CE, l'octroi de logement social est conditionné aux ressources : revient à la création de ghetto et non plus à de la mixité sociale). La CE fait l'objet de recours actuellement sur le logement social devant la Cours de justice européenne pour savoir si la notion de mixité sociale est exclue du SIEG. Cette jurisprudence sera capitale pour savoir ce qu'on entend par SIEG.

► **L' ARF doit-elle porter ce dossier auprès du gouvernement et redéfinir les critères du TSS pour une reconnaissance comme SIEG ?**

En France on est souvent en retrait, on n'utilise pas pleinement les textes européens et on en fait parfois trop (voire, on bloque). C'est un problème franco français et tout n'est pas de la faute de l'Europe. D'autres exemples en Europe montrent que c'est possible (ex : la Flandre).

Que faire pour que cela aboutisse ?

- avoir une volonté politique forte
- construire une feuille de route commune,
- réunir les forces ARF, OITS et UNAT

► **Quels sont les autres régimes d'aides possibles, au-delà des Minimis et des SIEG ?**

D'autres régimes pouvant être applicables, il faut donc voir, au cas par cas, quelles sont les aides autorisées et notifiées par la CE avant d'appliquer les Minimis.

Exemples d'autres régimes applicables, selon les situations :

- les Aides à Finalité Régionale (AFR)
- les Aides à l'investissement des PME
- l'intervention en capital investissement aux conditions du marché

#### **4/ LES REGIONS ET LE TOURISME SOCIAL**

► **L'UNAT, partenaire des Régions** : intervention de Sophie DELHAYE, Vice-Présidente de l'UNAT et Présidente de l'UNAT Auvergne

L'UNAT, présente aux côtés des Régions, est un acteur incontournable du TSS mais pas l'unique. L'UNAT défend un réseau de 56 membres au niveau national et de 524 membres régionaux dans les 21 UNAT régionales, soit : 1600 établissements, 230 000 lits, 27.5 M de journées de vacances, 15M de vacanciers accueillis chaque année.

L'UNAT s'engage et défend un idéal contribuant à une dimension sociale (vecteur de cohésion et de progrès social) dans un tourisme de marché.

Quels sont les combats portés aujourd'hui ?

- reconnaissance de la valeur sociale des vacances pour tous,
- reconnaissance de l'économie du secteur (19 000 ETP). Etude en 2013 de l'UNAT sur les retombées économiques directes et indirectes sur les territoires,
- reconnaissance de la fonction sociale des établissements : missions d'intérêt collectif sur les territoires, services à la population,
- reconnaissance du rôle d'aménagement du territoire,
- sécurisation des conditions cadres,
- défense du fait que le TSS n'est pas le tourisme des pauvres (importance de la mixité sociale)
- UNAT = tourisme « made in France », ancrage dans l'ESS (souhait que la loi ESS permette une meilleure reconnaissance du secteur)
- SIEG : chantier à porter collectivement (ARF, Etat et UNAT)

Les sujets pouvant être travaillés ensemble :

- le vadamecum des outils de financements. Un travail est actuellement développé au niveau du Massif Central avec le soutien de la DATAR. L'UNAT s'est saisie de ce travail.
- l'UNAT a un outil à remettre au goût du jour : la convention ARF / UNAT.

#### **► Les Expériences des Régions**

##### Nord Pas de Calais

Le droit aux vacances est un droit fondamental inscrit comme tel dans la politique tourisme de la Région qui, malheureusement, est une région où le taux de non départ est important (50% de non partant en 2010).

L'UNAT Nord-Pas de Calais compte 12 hébergements (6 villages de vacances, 2 auberges de jeunesse, 2 centres de vacances, 2 centres internationaux) dont le parc est composé de 2.536 lits avec, en 2012, un taux d'occupation moyen supérieur à 50%.

77 876 vacanciers y ont été accueillis en 2012 (303 537 nuitées). Les villages de vacances représentent 68% de cette activité et les auberges de jeunesse 13%.

Le secteur a généré en 2012 un chiffre d'affaires de 12,1 M€. Il emploie 152 ETP.

En deux ans, 10 hébergeurs de l'UNAT ont investi plus de 2 M€ en rénovation afin d'être prêts pour l'échéance 2015 (nouvelles normes Accessibilité).

Le Conseil régional soutient :

- des associations d'aide au départ en vacances et travaillant avant, pendant le voyage et au retour des populations (Soutien à l'UNAT, Vacances ouvertes, Vacances et familles...)
- des associations qui organisent des journées ou séjours spécifiques à destinations de publics cibles (Secours Populaire, Association des Paralysés de France, etc)
- des opérations ponctuelles d'envergure régionale comme la route des vacances entre Lens et la ville de Berck-sur-mer

- le financement de structures d'hébergement du tourisme social et solidaire (Auberge de jeunesse, village vacances, ecolodges...)
- et bien entendu organise chaque année les TER mer et TER Vert, en 2013 ce sont 90 000 billets à 1€ qui ont été vendus et qui ont permis à des familles de passer une journée à la mer ou à la campagne

Hors TER, en 2013 ce sont près de 1 200 000 euros de subventions, dont 380 000 € de fonctionnement et 820 000 € d'investissement qui ont été distribués à ces associations et cela a permis à plus de 13 000 personnes de partir en vacances.

Pour la Région, il convient de traiter le TSS comme une filière.

Pistes de réflexion pour demain :

- intégrer un module de formation / qualification des acteurs au départ en vacances dans les formations sociales (module TSS dans formation assistante sociale par exemple) mais aussi plus généralement dans les formations touristiques
- adapter les outils de communication aux cibles et aux territoires
- ôter les freins à la mobilité (transports)

### PACA :

La Région a une approche globale du tourisme social, comprenant :

- un soutien à l'investissement : subventions, bonus sur dimension environnement et accessibilité, garanties de prêts (JEREMIE : associations non fiscalisées non éligibles),
- une ingénierie : diagnostics pour les établissements de l'hôtellerie, les villages de vacances.
- un soutien à l'UNAT PACA
- un soutien au montage d'un groupement de professionnels de l'hébergement (SCIC) qui travaillera sur la place de marché et la professionnalisation
- une aide au départ : en réflexion actuellement car la solidarité et l'aide à la personne relèvent plutôt des départements. Depuis 2001, il existe une aide au départ en classe de découverte (encourage la fréquentation sur les ailes de saison = classes rousses et classes de neige). La Région a aussi expérimenté une opération « prêt partez » avec l'UNAT PACA et en lien avec les CAF. En 2014, la Région va se recentrer sur le public lycéen.
- une observation du secteur
- une promotion via le CRT (ex : Eductour avec opérateurs)

Budget : 300 000 € en fonctionnement et 1M € en investissement pour les subventions

### Rhône-Alpes :

Le TSS est un des axes prioritaires du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, voté en 2008. En 2011, par délibération, les élus ont souhaité relancer la dynamique du TSS en direction de la jeunesse. Dans ce cadre, une commission extra-régionale, la Maison Commune du Tourisme pour Tous (MCTT), a été mise en place en 2012.

En Rhône-Alpes, le TSS regroupe environ 800 structures, représente 12% de l'hébergement marchand et totalise 8,6M de nuitées.

La Région apporte son appui aux structures du TSS dans une démarche de progrès :

- par le biais d'un accompagnement en ingénierie amont : dispositif chèque expertise tourisme. Au-delà de la définition du projet et de l'analyse de sa faisabilité, il permet plus globalement de requestionner, à moyen et long termes, le projet stratégique ou le projet associatif, ainsi que le modèle économique.
- par le biais d'une aide à l'investissement, après expertise préalable et selon la qualité des projets. Une grille d'auto-évaluation a été créée pour la mesurer .



→ sur les années 2012 et 2013, 16 projets ont été soutenus, pour un montant global de subvention de 2,2 M d'€, correspondant à un montant d'investissement total de plus de 22 M d'€.

La Région a fait également le choix d'aider au départ en vacances des jeunes rhônalpins en Rhône-Alpes par le biais d'un dispositif régional, construit collectivement et piloté dans le cadre de la MCTT avec l'ensemble des partenaires. Ce dispositif est notamment soutenu par l'ANCV.

Plus d'infos sur [www.jeunesenvacances.fr](http://www.jeunesenvacances.fr)

Enfin, la Région soutient, par le biais de Rhône-Alpes Tourisme, la promotion du secteur.

Budget annuel : 800 000 € en fonctionnement (dispositif d'ingénierie, soutien à l'UNAT et à la MCTT) et 1,6 M€ en investissement pour les subventions

#### Franche-Comté :

La Franche-Comté compte 92 établissements (9295 lits) réalisant 825 000 nuitées et enregistrant un taux d'occupation de 28,1%.

Un diagnostic de l'ensemble des structures a été effectué par l'UNAT.

Les associations sont confrontées à une concurrence de l'immobilier en raison de la forte demande de logements venant des salariés français travaillant en Suisse. Certaines d'entre elles, en difficulté pour assurer leur pérennité de leur activité, sont tentées par ces propositions commerciales.

La Région finance les investissements des centres de vacances. Un guichet unique et une commission de décision commune sont envisagés pour les aides (modèle de l'aide aux petites entreprises).

Face aux difficultés des structures, un montage sous forme de Société d'Economie Mixte (SEM) est envisagé.

#### Auvergne :

Un schéma touristique régional 2015-2020 est en cours d'élaboration.

La Région soutient :

- les investissements des structures du TSS, dans le respect des prescriptions de la démarche Nattitude mise en place en 2009. Les centres d'accueil doivent se conformer à la démarche Qualité Auvergne (certifie la qualité du projet, le positionnement commercial, la professionnalisation, etc.). C'est une démarche pilote validée par Qualité Tourisme, mais aussi un outil de pilotage et de management des établissements.

- l'UNAT

La Région ne soutient plus l'aide au départ en vacances, les départements s'étant désengagés.

#### Bretagne

Le TSS, comptant 350 établissements, est une composante essentielle de l'offre d'hébergement marchand.

A l'origine de la politique, un audit a été réalisé sur 140 centres.

Au sein du Schéma régional du tourisme, l'un des chantiers est intitulé « pour une nouvelle image du tourisme social en Bretagne ».

La Région soutient :

- l'UNAT (90 000 € à 100 000 €/an)
- l'ingénierie en amont des projets (volet économique, social et environnemental), audits qualité et études (FRACIT)
- l'investissement des structures
- la promotion via le site web du CRT

Par ailleurs, la Région a mis en place un protocole et une plateforme pour le développement du tourisme pour tous, regroupant autour du Conseil régional : l'UNAT, Atout France, l'ANCV, Foncier de Bretagne, la Caisse des dépôts et l'Etat.

Il s'agit d'un lieu d'information et d'échanges opérationnel pour accompagner les porteurs de projets mais aussi accroître les capacités d'anticipation de manière collective (partage des méthodes

d'analyse, mutualisation des moyens d'ingénierie, mobilisation de financements). La plateforme a un rôle de veille sur les difficultés de terrain. Elle se réunit 2 à 3 fois par an (20 dossiers/an) et comporte un espace collaboratif confidentiel avec les données clés des centres étudiés.

Enfin, avec le soutien de la Région, l'UNAT Bretagne met en place une démarche de progrès (développement de projets au travers d'une activité économique pérenne et cohérente). 30 structures sont entrées dans cette démarche.

Elle va également éditer un guide des dispositifs financiers et des acteurs (aide à l'investissement et aide au départ).

Un état des lieux et des réflexions sur un plan d'actions lié au départ en vacances pour tous est en cours.

### Basse-Normandie

La Région vient de mener un état des lieux et une étude sur le patrimoine du TSS.

Elle soutient l'UNAT, travaille en partenariat avec ANCV pour développer le chèque vacances, et apporte une aide à l'investissement aux structures (20% d'aide sans plafond).

### ► **Un exemple de bonne pratique tourisme des jeunes en Europe : région de Flandre (Belgique) – intervention de Luc Gobin**

Afin de faciliter le voyage en groupe des jeunes vivant en situation de pauvreté et de stimuler la qualité des infrastructures pouvant les accueillir, la Flandre mène depuis 11 ans une politique particulièrement volontariste (33 M d'€ investis dans l'aide à la pierre sur cette période).

Le tourisme inclusif a toujours été la priorité, par l'infrastructure et par l'aide au voyage des jeunes en groupe, cet objectif a été atteint.

Plus de 500 centres d'accueil de jeunes sont aujourd'hui en conformité avec les réglementations sanitaire, incendie et accessibilité.

Un centre d'expertise a été mis en place pour aider de manière pratique les centres à résoudre les problèmes rencontrés avec ces réglementations.

En 2012, 466 536 € ont été consacrés à l'aide au départ (3600 personnes), avec une prise en charge du coût des séjours à hauteur de 75%. Le taux de départ en vacances était de 71% en 2012. L'aide permet aux jeunes de réaliser une expérience de vacances à travers des camps de jeunesse ou des classes de mer/classes vertes organisées à grande échelle par les écoles.

En 2010, 2 315 830 nuitées ont été enregistrées dans les 500 centres labellisés dans toute la Flandre.

Cet effort a été mené conjointement avec l'administration de la jeunesse dont c'est la compétence.

## **5/ FOCUS SUR LA PROBLEMATIQUE DE FINANCEMENT**

Une étude sur les outils de financement en Rhône-Alpes a été réalisée en 2013 : quels sont les constats ?

- l'offre d'outils de financement existe : une trentaine a été identifiée sur Rhône-Alpes, mais elle est difficilement mobilisée, notamment parce qu'elle manque de visibilité et de lisibilité,
- le profil des responsables de structures du TSS est appelé à évoluer vers une culture entrepreneuriale renforcée : la mobilisation d'outils de financement nécessite une certaine expertise financière,
- l'accompagnement dans l'opérationnalité du montage est primordial,
- le TSS doit se faire (re)connaître auprès des partenaires potentiels (acculturation).

L'une des difficultés est de bancariser les associations.

Il n'existe pas un instrument unique permettant de résoudre la question du financement. L'enjeu est d'arriver à coordonner le type d'outils (fonds propres, financements d'investissements, etc.) en faisant face à une complexité et une lenteur dans le montage de certains dossiers (ex : ANCV, Caisse des dépôts).

Le coût du montage de dossiers peut être conséquent pour les petites structures.

Quelles actions possibles pour améliorer la visibilité et la mobilisation des dispositifs existants ?

- valoriser ce qui existe en Région (exemple : dispositif d'assistance en ingénierie d'Atout France, ANCV, Caisse des dépôts et DGCIS),
- travailler avec les têtes de réseaux pour avoir une visibilité sur les stratégies d'investissement et éviter les sollicitations au coup par coup,
- mettre en place une politique d'évaluation de l'efficacité des dispositifs dans la réponse aux besoins,
- acculturer les banques au secteur (très mauvaise connaissance).

La mise en accessibilité des établissements va être un enjeu pour le secteur, avec la crainte d'avoir des positions des commissions variées selon les territoires.

L'Etat va procéder à un aménagement du calendrier (projet de loi pour adapter la loi de 2005, simplifier les textes réglementaires : volonté d'avoir 1 référent, 1 médiateur veillant à l'homogénéité des avis). Exemple : délai jusqu'à 9 ans pour les ERP 4. Il est donc nécessaire d'être vigilant aux délais ADAP( appel à projet de juillet à septembre 2014).

L'Etat veillera à faire une information précise dès l'évolution des textes, via les DIRECCTE et les réseaux.

## **6/ CONCLUSION ET FEUILLE DE ROUTE**

Ces deux journées de travail ont montré la diversité, la richesse des interventions des Régions et leur appréhension différente de l'aide au départ en vacances (politique sociale, politique jeunesse, politique tourisme, etc.). Il y a une vraie mobilisation et un savoir-faire des Régions sur le TSS, une légitimité à agir (l'UNAT a pris une motion dans ce sens).

Cette première rencontre a aussi permis de mieux cerner le rôle et les missions de l'OITS, et ainsi, d'identifier les enjeux et pistes d'actions communes avec les Régions.

Exemple : Quel lobbying européen mener sur la question des régimes d'aides ? Structurer un pool de lobbying pour faire porter le message au niveau de l'Europe ?

L'ARF est un levier à utiliser pour les Régions ; le partenariat mérite d'être organisé et renforcé. Une rencontre avec le futur secrétaire d'état chargé du tourisme s'impose rapidement.

Il existe un vrai enjeu politique autour de l'ANCV : les Régions doivent se faire un relais fort.

Une mutualisation doit s'opérer au sein même du réseau des structures qui doit être acteur et force de proposition. Il convient également de remobiliser sur ce qui existe et n'est pas utilisé.

Par ailleurs, on ne peut se préoccuper de l'aide à l'investissement sans prendre en compte l'aide au départ, il ne faut pas dissocier les deux mais les mener de front.

En résumé : trouver une stratégie commune, pratique et sur le long terme ; travailler en communication plus positive (traduction efficace de ce qui est fait).

Il est désormais nécessaire d'établir une feuille de route pour avancer ensemble.

L'OITS propose 2 orientations politiques pour cette feuille de route :

- au niveau européen, travailler ensemble sur les enjeux politiques : porter la préoccupation du départ du plus grand nombre, ainsi que les difficultés rencontrées sur la réglementation des aides,
- réfléchir à l'initiative de mise en place de réseaux européens du tourisme : évaluer et améliorer l'efficacité de chacun de ces réseaux.

4 actions :

- développer un centre de ressource ou observatoire (mise en commun),
- demander aux régions d'être un relais d'information sur le Mémoire et la plateforme e-calypso,
- creuser les pistes d'actions commerciales envisageables (ex : salons en Italie et en Allemagne, sur lesquels l'OITS est présente),
- imaginer une participation de l'ARF à un certain nombre de manifestations comme le forum européen du tourisme social.

Enjeux pour les Régions et l'ARF :

- favoriser un travail collectif avec l'ensemble des partenaires pour une complémentarité des actions,
- installer le TSS comme enjeu de développement des territoires,
- partager ensemble une définition du TSS.

Actions :

- mobilisation de la commission tourisme de l'ARF (exemple : SIEG, vulgarisation),
- Convention ARF / UNAT : à remettre à plat en cohérence avec les autres (ex : UNAT / Etat) : harmonisation et complémentarité,
- partage d'informations avec l'ANCV,

- travail et partage autour des questions d'aide au départ et d'investissement,
- travail collectif avec les délégations régionales de Bruxelles (sous réserve d'une commande politique de la part des membres de l'ARF).

Proposition opérationnelle : Rhône-Alpes est confirmée comme pilote. La feuille de route sera proposée aux élus de la commission ARF, puis validée.

Une prochaine rencontre technique pourrait être organisée, suivie d'un reporting auprès de la commission tourisme ARF.

2 avril 2014  
Delphine Girault  
Service Tourisme  
Région Rhône-Alpes